

## Procès verbal assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2020

À 11h15, l'assemblée générale se réunit au 8 chemin de la haute Bédoule. L'assemblée désigne Pierre GALLOUIN comme président de séance et Catherine GALLOUIN comme secrétaire.

L'ordre du jour est annoncé.

1er point : présentation de l'activité 2019 (Catherine, Marie-Catherine, Antoine, Maxime, Pierre)

1 - Le **cadre juridique et financier** a été monté.

La création de l'association a été enregistrée en préfecture le 24 juillet 2019 et publiée au journal officiel le 3 août 2019.

Un compte bancaire a été ouvert au Crédit mutuel en octobre 2019.

### 2 - Première mobilisation

L'AESE nous a prévenu en février 2019 du déroulement d'une consultation publique sur le bruit (Métropole Territoire de Marseille) ; la mobilisation (organisée par Martine Bidaut et Catherine Gallouin) de la plupart des adhérents a été forte ; sur les 50 réponses reçues sur l'organisation de la consultation, 25 provenaient des adhérents de notre association.

1er retour d'expérience : on ne réussira pas seuls, il faut s'entraider entre associations, ainsi qu'avec les institutions publiques qui voudront bien nous soutenir.

### 3 - Formation

Participation à la matinée SPPPI spéciale bruit (Secrétariat Permanent pour Prévention des Pollutions Industrielles) 18 octobre 2019

Permet de mieux comprendre quel service public est responsable de quoi en matière de bruit, de connaître les réalisations sur la métropole, de nouer des contacts (FNE 13), de faire avancer l'observatoire du bruit ;

### 4 - Construction du **site internet** et ouverture d'une **page Facebook**

L'AG est l'occasion de présenter le site Chutt.org et la Page Facebook

Le site a déjà permis à l'association d'être reconnue. Il contribue à une stratégie de communication ; cela ne remplace pas le porte à porte, mais contribue à une capacité d'influence et de pression.

Le site Chutt.org: 28 visiteurs au mois de janvier 2020

Il met en ligne les documents de l'association, la documentation que nous collectons, nos argumentaires. Merci à ceux qui auraient des idées de les faire remonter.

La page Facebook : créée fin 2019, déjà 57 followers

Sylvie « c'est un moyen de communication qui peut être étendu facilement à tous nos contacts , et qui pourrait arriver dans les mains de personnes influentes »;

Création d'une web-série : comment vivre à côté d'une autoroute ? Présente sur Facebook et sur le site.

Afin de donner un peu d'envergure à la visibilité de ces vidéos (possibilité de comptabiliser et d'afficher le nombre de vues, de laisser des commentaires), un compte Youtube va être créé.

Ce choix permettra également de pouvoir alléger le contenu des pages du site pour une meilleure navigation de l'utilisateur.

5 - Les représentants de l'association sont **reçus par la Mairie le 15 janvier 2020** (cf compte-rendu prochainement sur notre site)

L'entretien a été très cordial, bienveillant et ouvert de la part de la mairie.

La Mairie souhaite elle aussi une réduction des nuisances de l'autoroute. Elle fait remarquer que c'est de la compétence de l'État, notamment de la DIRMéd.

Elle a obtenu le principe de la construction d'un mur anti-bruit sur le chemin de la basse Bédoule à hauteur de l'école Langevin-Vallon, un projet qui a pris du retard. Par contre, elle confirme qu'il n'y a pas de projet de l'État à hauteur du chemin de la haute Bédoule.

2ème point : présentation des projets 2020 et recueil des suggestions (Pierre)

1 - rencontrer DREAL et DIRMéd pour faire enregistrer une demande de mur anti-bruit, en lien avec la Mairie de Septèmes

2 - participer à Agenda 21 sur la commune, le 8 février 2020

Agenda 21 depuis 1992, création au niveau international de toutes les manifestations visant à protéger le climat et l'environnement;

Marie-Catherine tiendra le stand le matin et Pierre l'après-midi ;  
on fait faire des petits flyers pour se faire connaître.

3 - adhérer à FNE 13

France Nature Environnement 13 a pour objet de réunir des associations qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'environnement et contre les pollutions. FNE 13 offre à ses associations membres

- la possibilité de mutualiser leurs compétences et d'agir ensemble,

- un accès aux institutions et aux instances compétentes en matière d'environnement,

- une possibilité d'obtenir un conseil juridique et un accompagnement en justice pour autant que la cause entre dans les objectifs FNE13 et si elle est raisonnablement gagnable.

4 - augmenter le nombre d'adhérents : chaque adhérent doit attirer une adhésion nouvelle

5 - obtenir l'extension de compétence de l'observatoire du bruit du pays d'Aix, actuellement limitée au territoire d'Aix en Provence

### 3ème point : présentation des comptes (Français) et vote

comptabilité 2019 :

- Les ressources ont été de 170 € ; elles provenaient des cotisations.
- Les dépenses ont été de 68 € correspondant à : 44 € frais de publication au journal officiel, 15€ inscription à SPPI, 9 € de frais de virement
- Le solde en caisse est de 102 €.

budget 2020

- Les ressources proviendront des cotisations. On propose la stabilité à 10€ par maison pour le montant de la cotisation.
- Les dons sont possibles, notamment provenant de sympathisants.  
Adhésions et dons peuvent être faits en ligne par l'intermédiaire du site.
- Les principales dépenses seront : inscription à FNE (50€), attente du devis flyer, les frais de tenue de compte : 3€ par mois.

Un vote approuve les comptes 2019 et prévisionnels 2020 à l'unanimité.

### 4ème point : composition du bureau, désignation du président, trésorier et secrétaire

Des candidats et candidates répondent favorablement à la demande de renforcer le bureau qui, pour 2020, est composé de : Marie-Catherine Vallon, Maryse Riili, Eric Paris, Abdelaziz Delhorme, Catherine Gallouin. Maxime Retai, Sofian Yacoubi. Annie Da Costa (Secrétaire), François Aubert (Trésorier) et Pierre Gallouin (Président) acceptent de rester au bureau et de poursuivre leur fonction.  
Un vote à l'unanimité termine ce point à l'ordre du jour

### 5ème point : questions diverses

L'assemblée aborde le projet de la Mairie de refaire le chemin de la haute Bédoule. Contre la vitesse excessive de certains automobilistes, des adhérents évoquent la mise en place de « gendarmes couchés ». D'autres indiquent que cela fait du bruit et qu'il vaut mieux faire des chicanes qui ralentissent. L'étroitesse de certaines portions permettrait d'installer des « urban canopée », sortes de structures végétales.

La Mairie a indiqué qu'elle consulterait tous les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les adhérents pour leur participation et clôt l'assemblée générale à 12h30.